

L'ORDINATEUR EST-IL SOCIALEMENT NEUTRE?

Paul VIEILLE •

La littérature informatique, les rapports sur l'avenir de l'informatique et ses conséquences doivent être analysés pour dégager les postulats sociaux implicites qu'ils enferment souvent. Il est utile dans la recherche prospective de ne pas se contenter de l'apport des spécialistes d'une technique nouvelle et de soumettre leurs prévisions, leurs extrapolations, ou leurs images du futur à une critique systématique.

Les extraits qui suivent et dont le texte intégral a été publié dans « Analyse et Prévision » n° d'octobre 1971 proviennent précisément d'une consultation demandée en France par la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale sur un rapport officiel — « les Eléments pour un schéma directeur de l'informatique », — préparé à sa demande pour le gouvernement.

L'informatique peut restructurer les organisations

L'introduction de l'informatique dans les administrations nous est essentiellement présentée comme un simple moyen d'en améliorer la gestion : intégration des sources de renseignements, meilleure information, analyse plus complexe, plus rapide, plus sûre. L'appareil informatique ne ferait que doubler l'appareil administratif classique. D'une façon générale le rôle de l'informatique serait d'automatiser les opérations de gestion, de diffuser des informations aptes à améliorer la gestion et les « décisions lourdes » des agents économiques.

Ni dans la description de la technique, ni dans les suggestions l'accent n'est mis sur les potentialités, détenues par l'informatique, de restructurer les organisations dans leur arrangement vertical : possibilité d'éliminer les autorités et objectifs intermédiaires rendus nécessaires par les difficultés de décomposition des consignes venant d'en haut dans une hiérarchie composée d'individus, et donc possibilité de rendre plus souple une exécution à laquelle seulement des limites peuvent être désormais fixées. Pas d'ouverture non plus sur les rapports entre les fonctions d'une même organisation (information et transactions finales avec les clients peuvent et ont intérêt à être disjointes), et sur les répartitions géographiques. L'on s'en tient à un aspect, certes fondamental mais limité, celui du groupement des informations

et des opérations de synthèse sans s'occuper non plus, sur ce plan des rapports mutuels entre organisations, d'un autre aspect : celui des possibilités de regroupement des actes finaux. L'ensemble de ces restructurations possibles demeure pratiquement encore inexploré, bien qu'elles soient susceptibles à la fois de simplifier le fonctionnement des administrations et de faciliter considérablement la vie des administrés.

L'Etat et les firmes collaborent au niveau de l'information

Le problème des subjectivités agissant dans le domaine de l'aménagement du territoire n'est pas pris en considération et l'on ne s'occupe que de la rationalisation des instruments (des informations) mis à la disposition de la rationalité dominante : celle des subjectivités interreliées de l'administration et des firmes privées, par euphémisme appelées agents économiques. Dans cette perspective, la coordination des efforts informatiques, l'intégration des données, la consultation permanente à propos des informations à réunir et de leur traitement, sera, sans nul doute, un instrument efficace supplémentaire de l'intégration politique des deux instances. Le développement de ces relations au niveau régional sera, en outre, un facteur d'affirmation des volontés et des pouvoirs régionaux. L'informatique ne détient pas cette capacité du fait qu'elle distribue régionalement de l'information, mais parce que l'information, qui est désormais un moyen fondamental de la gestion quotidienne et de

l'orientation des activités des firmes et de l'administration devient au niveau régional l'objet d'une collaboration entre l'Etat et les firmes : le premier détenant de très nombreuses informations sur les individus et se donnant pour mission d'organiser la production des informations par les firmes, celles-ci utilisant l'importance pour la gestion collective des informations qu'elles produisent ou peuvent produire dans leurs transactions avec l'Etat.

Cette intégration des systèmes d'information tend à rapprocher, plus encore qu'elles ne le sont aujourd'hui, la subjectivité de l'Etat et celle des grandes firmes, sur tous les plans, et, en particulier, sur celui de l'utilisation de l'espace. Pour les firmes, celui-ci est réduit à une fonction économique, réduction à laquelle s'oppose la notion qu'en ont les usagers : espace comme dimension de l'activité sociale dans son ensemble, c'est-à-dire multifonctionnel et suprafonctionnel (espace lieu du beau, des symboles, des rêves). Aussi, l'orientation économiste de la représentation officielle de l'espace comme de toutes les « dimensions » de notre existence (retrouvant son unité dans le principe d'économie) ne semble-t-elle pas susceptible de contribuer à l'atténuation du divorce total entre administration et administrés. Dépasser ce divorce au plan de l'espace comme en d'autres, supposerait que l'on s'occupât autant que des données économiques et sociales, de la subjectivité individuelle et collective et qu'on la traitât comme subjectivité et non comme objet (notons à ce propos que si la nécessité apparaît de relayer les moyens classiques d'information des firmes et de l'administration par l'informatique, la subjectivité de la nation

• Sociologue-consultant attaché à la Datar et à l'Unesco.



mériterait sans doute un effort analogue ; il lui devient impossible de s'exprimer par les canaux classiques du système représentatif). Arrivés à ce point, on peut se demander si la subjectivité de la nation a de nos jours et aura demain un sens, s'il n'est pas de son destin d'être pliée et de se plier à une plus haute rationalité, la rationalité économique des firmes et la rationalité complémentaire de l'appareil administratif, si notre avenir n'est pas inéluctablement dans cette voie.

L'individu informatifé doit-il être protégé ?

Traçons les contours du statut de l'homme informatifé tels qu'ils apparaissent dans la littérature informatique.

C'est d'abord un homme enserré dans un réseau de mesures coordonnées. A la

très grande richesse des dossiers que détient l'Etat viendront s'adjoindre les informations provenant des banques, des assurances, des entreprises, du commerce, des organismes de voyage et de loisir, etc., et les données catégorielles fournies par les sondages sur les attitudes, les opinions, les comportements. Pour les besoins des « décisions lourdes », c'est-à-dire des choix des décideurs, l'homme est transformé en individu moyen se comportant selon les normes moyennes de la catégorie dans laquelle il a été versé ; pour les besoins de la gestion, en individu particulier. De la dépendance de la gestion par rapport à la décision, il suit que l'individu particulier est soumis à l'individu moyen dans la gestion de l'administration et des firmes.

Source d'information, l'individu est en contrepartie informé. Aux livres, revues, journaux, à la radio, à la télévision, à la publicité sous ses formes les

Le poste de contrôle et de commande centralisés de la Régie autonome des transports parisiens, à Vincennes, permet de superviser l'exploitation de la ligne Nation - Boissy-St-Léger du Réseau express régional (système de métro rapide unissant Paris à sa banlieue). Il contrôlera l'exploitation de l'ensemble de la ligne transversale est-ouest (Boissy-St-Léger - St-Germain-en-Laye) lorsque la construction en sera achevée. Le poste est doté d'un système de commande automatique de la marche des trains assurant la centralisation des informations et le télé-contrôle. Il comporte trois ordinateurs centraux, dont deux sont utilisés pour la gestion de la télétransmission, et qui sont reliés à de nombreux périphériques sur la ligne, dans les stations et sur les trains.

plus diverses, s'ajoute un nouveau moyen qui a l'avantage d'être sélectif : le terminal à domicile ou dans les agences de voyage, les guichets de banque, les grands magasins, les bureaux administratifs (emploi par exemple), les centres de consultation d'ouvrages et de documents, etc. Mais source d'information universelle, grâce à l'entremise de l'Etat, l'individu n'est que partiellement informé. Son information conduisant à la consommation, chaque firme ne délivre que les informations qui lui sont avantageuses : il est pris dans l'organisation de sa banque, du centre d'achat qu'il fréquente, de l'agence de voyage qu'il consulte, etc., il leur appartient.

Hier producteur — consommateur de biens, l'individu devient producteur — consommateur d'information conçue comme facteur économique et par-là même objectivée, soumise à la rationalité des firmes et de l'Etat ; il participe de façon illusoire à l'activité sociale par l'information pseudo-objective, pseudo-universelle qu'il reçoit et qui, en fait, l'enchaîne et tend à détruire, selon un processus inéluctable, la conscience de ses besoins comme être individuel et collectif. L'information donnée, reçue est au centre du nouveau système.

L'économisme après avoir envahi la plupart des aspects de l'existence individuelle et collective cerne définitivement l'individu, après l'avoir réduit à l'état d'appendice de la machine il tend à le réduire à l'état d'appendice du système économique dans son ensemble. La technologie moderne des communications et de l'information donne les moyens de cette appropriation ; d'une appropriation qui n'est pas momentanée mais tend à se prolonger du fait même des contrôles sociaux plus efficaces et plus subtils qu'elle permet de mettre en place.

Le travail devient créateur

La base technique de l'organisation de type industriel est abolie par la révolution scientifique et technique dont l'informatique n'est pas l'une des moindres parties.

La science et la technique deviennent un mode d'activité de plus en plus important dans le système de production. Tandis que les processus automatisés relèvent les hommes des tâches parcelaires, répétitives, aussi bien en ce qui concerne l'effort intellectuel que l'effort physique, des emplois nouveaux en très grand nombre sont offerts dans les laboratoires de recherche, d'application, dans les bureaux de programmation, etc.

La division entre travail proprement intellectuel et travail d'exécution disparaît par extinction du second. Le travail devient entièrement créateur. Dans le procès industriel, la science et la technique ne pénètrent la production qu'occasionnellement, de l'extérieur, elles se situaient au départ du procès ; la masse du travail était asservie à « l'esprit figé » dans le mécanisme industriel, elle était intellectuellement étouffée. La situation opposée est en train de se développer : le travail dans son ensemble

tend à devenir une activité intellectuelle créatrice. En outre la place relative de la science et celle de la production s'inversent. Autrefois, la découverte scientifique naissait de la pratique industrielle des problèmes techniques de la production. Aujourd'hui la science suit un chemin autonome, chaque découverte entraîne de nouvelles questions scientifiques, l'application suit un cours parallèle et dépendant ; mutation qui entraîne une différence psycho-culturelle fondamentale de la société post-industrielle par rapport à celle qui l'a précédée.

Le problème n'est pas celui de la défense de l'individu dans la sphère privée, qui ne saurait qu'être illusoire mais le plein développement de l'individualité dans la sphère collective, celle de la production, de la vie quotidienne, de l'organisation de la société et de sa base temporelle et spatiale. La condition immédiate de ce développement est une mise en œuvre généralisée du principe démocratique. L'activité scientifique exige et entraîne d'ailleurs, on l'a fréquemment remarqué, un haut niveau de responsabilité, d'initiative, de subjectivité, la remise en question de la notion d'autorité, avec lesquels seule une organisation sociale fondée sur les principes d'autogestion et de mutualité est compatible, c'est-à-dire sur un réseau de groupes en interactions formés sur la base de la production, du territoire, des loisirs, etc.

Faut-il introduire l'informatique dans le domaine politique ?

Les formes démocratiques classiques paraissent impropres à surmonter toutes ces difficultés. L'informatique pourrait y contribuer puissamment, permettre d'instituer un dialogue effectif entre individus et entre groupes à l'échelle de la nation, au-delà, intégrer l'initiative de tous dans le mécanisme de régulation et tendre ainsi à un développement souple autorisant les changements qualitatifs.

Les séquences d'une action menée dans ce sens pourraient être les suivantes : informer les individus des possibles, des problèmes de choix dans une dimension prospective, des contraintes imposées par les moyens, la base matérielle de la société, des conséquences de chaque alternative. Interroger la population sur des ensembles de problèmes et à différents niveaux : formes, désirs, aspirations, valeurs, etc. Bâtir, au cours d'un dialogue permanent entre population et scientifiques, techniciens, ingénieurs, etc., un système d'interprétation et d'organisation de ces données, de façon à les situer sur des arbres de décision. Demander à la population de choisir définitivement parmi les possibles dégagés au cours de la séquence précédente.

Le problème fondamental, posé par l'informatique dans son association à la révolution scientifique et technique, comme part essentielle de la société post-industrielle, l'est par son immense pouvoir de desserrement des contraintes, par

le champ, à peine exploré, qu'elle ouvre à la subjectivité et par les transformations qu'elle appelle des formes sociales.

L'individu est informatif, ses besoins ne sont pris en considération qu'afin de les diriger, il est enfermé dans l'unidimensionalité externe du système économique, réduit à l'état d'appendice de l'appareil économique dans son ensemble. L'informatique n'est envisagée que comme instrument de progrès quantitatif, et de maintien de formes sociales que, par ailleurs, en tant que mode d'activité, elle tend à faire éclater.

L'extension considérable des activités scientifiques et techniques tend en effet à produire, en aussi grand nombre, des individualités impatientes de s'affirmer, de rejeter l'autorité et la coercition, de participer à tous les actes de gestion et à toutes les décisions, d'introduire la culture vivante, celle des subjectivités, dans l'organisation de la société. Le succès de la civilisation scientifique et technique est donc à ce prix ; elle n'atteindra son plein développement que dans la mesure où sera donnée aux individus la possibilité de s'affirmer selon les voies qu'elle-même désigne. Refuser ces conditions c'est rendre nécessaire la défense du système informatique, sa protection par la police. Sombre prospective, et dérisoire, l'ennemi sera, est déjà dans la place.

L'informatique pourtant est un moyen (le moyen ?) de donner à la démocratie une nouvelle forme et un nouveau contenu. Elle rend, ou achève de rendre, inefficace et obsolète, la démocratie représentative. Refuser de l'introduire dans le domaine politique achève (et fait apparaître) une disparité étonnante entre deux secteurs de l'autorité au sein de la société. D'un côté des firmes et un appareil administratif d'Etat donnant à leur rationalité tous les instruments de l'efficacité et de la logique, de la cohérence entre les décisions, entre les finalités poursuivies et les actions entreprises, de la rapidité des choix et des interventions (fonctionnement des systèmes en temps réel), de l'autre un appareil politique de transmission et de traduction des besoins, des désirs, des intérêts de la nation datant dans ses méthodes et sa temporalité de l'ère pré-industrielle.

Le rôle que pourrait avoir l'informatique dans le développement, l'organisation et l'actualisation de la subjectivité (qu'elle devrait avoir de façon à répondre à l'énergie libertaire qu'elle désenchaîne) est ignoré par la plus grande partie de la littérature informatique. L'appareil mis en place et les prévisions informatiques tendent, de façon cohérente, dans tous leurs aspects, à servir les pseudo-subjectivités des firmes et de l'appareil d'Etat. L'informatique n'est donc pas neutre, ou elle ne l'est que dans un sens étroit où elle serait réduite à son principe technique dégagé des réseaux, des programmes, des données traitées, des utilisateurs effectifs, et du statut conféré à l'ensemble des citoyens. Elle n'est plus alors qu'une essence...